

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **Mousse expansive**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes PU foam

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG
Klaus-Fischer-Straße 1
D-72178 Waldachtal
Téléphone: +49(0)7443 12-0
Fax: +49(0)7443 12-4222
Courriel: info-sdb@fischer.de
Internet: www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.
12, rue Livio B.P. 1 82
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1
Téléphone: +33 3 88 39 18 67
Fax: +33 3 88 39 80 44
Courriel: info@fischer.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance Aerosol 1; H222 H229
(CE) N° 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02

Mention d'avertissement

Danger

Valeurs H	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Valeurs P	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251: Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
Informations complémentaires	EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement	Aucun à notre connaissance.
Indication de danger	Aucun à notre connaissance.
Consignes de danger	Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs. Aucun à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
oxyde de diméthyle, éther méthylique	No. CAS: 115-10-6 No.-CE: 204-065-8 No.-Index: 603-019-00-8 No. REACH: 01-2119472128-37, 01-2119519269-33	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	10.0 – 25.0 %
propane	No. CAS: 74-98-6 No.-CE: 200-827-9 No.-Index: 601-003-00-5 No. REACH: 01-2119486944-21	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	2.5 – 10.0 %
et isobutane	No. CAS: 75-28-5 No.-CE: 200-857-2 No.-Index: 601-004-00-0 No. REACH: 01-2119485395-27	Flam. Gas 1; H220 Compr. Gas; H280	2.5 – 10.0 %
oxyde de 2,2'-dimorpholinyldiéthyle	No. CAS: 6425-39-4 No.-CE: 229-194-7 No. REACH: 01-2119969278-20	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	< 2.5 %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre sèche Mousse Jet d'eau pulvérisée
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits	Le récipient peut rompre en cas d'échauffement. L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
--	--

de combustion ou par les gaz
déga

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes

Voir chapitre 8/13

6.5 Indications complémentaires

Autres données

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement. Stocker conformément à la réglementation locale.

TRGS 510

2B Aérosols

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

oxyde de diméthyle, éther méthylique

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Source
1000	1920	20

Source: 20 - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

Europe

Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source
1 920	1 000	2000/39	24

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Matière appropriée:

caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile

Matière non-appropriée:	Gants jetables en PVC
Épaisseur de la matière:	>= 0,5 mm
Temps de pénétration:	>120 min
Remarque:	Remplacer en cas d'usure. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
Mesures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Couleur	blanc
Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	non applicable (Aerosol)

Point d'éclair [°C]	non applicable (aérosol)
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m ²)]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	1,5
Valeur limite supérieure:	26,2
Valeur limite inférieure:	non déterminé
Valeur limite supérieure:	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/cm ³]	non déterminé
Densité relative	non déterminé
Hydrosolubilité [g/l]	insoluble
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	non déterminé
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	non déterminé
Risque d'explosion.	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C]	> 200
Densité relative de vapeur (air=1)	non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------	--

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Néant dans des conditions normales de traitement.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Composants dangereux****oxyde de diméthyle, éther méthylique**

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
308	CL50	rat	4 h	100

Source: 100 - données de l'entreprise

propane

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
20	CL50	rat	4 h	100

Source: 100 - données de l'entreprise

isobutane (contenant >= 0.1 % butadiène (203-450-8))

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 50	CL50	rat	4 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants dangereux

oxyde de diméthyle, éther méthylique

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Source
> 1000	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Source
> 4400	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Source
154,917	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

propane

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
> 1000	CL50	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
14,22	CL50	daphnia magna (puce d'eau géante).	48 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
7,71	EC50	Scenedesmus quadri-cauda (algues vertes)	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

isobutane (contenant >= 0.1 % butadiène (203-450-8))

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Source
27,98	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Source
14,22	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Source
7,71	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Code des déchets 160504 – gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
150104– métallique emballage

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.1 No ONU	1950	1950	1950
14.2 Description des marchandises	AÉROSOLS	AÉROSOLS	Druckgaspackungen, entzündbar
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		AEROSOLS	Aerosols, flammable

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2	2.1	2.1
Remarque	entzündbar	(maximum 1 L) inflammable	
Étiquettes	2.1 	2.1 	2.1 
Catégorie	2		
Code de classement	5F		
Code de limitation du tunnel	D		
No EMS		F-D;S-U	
Catégorie d'encombrement		A	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

WGK (Auto-classement) 1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H
 H220: Gaz extrêmement inflammable.
 H222: Aérosol extrêmement inflammable.
 H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H315: Provoque une irritation cutanée.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

classification de mélanges et méthode d'évaluation utili-

Classification	Évaluation
Aérosol 1; H222 H229	Données expérimentales

sée selon l'ordonnance (CE) N°
1272/2008 [CLP]

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.